



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE / 2022-2025

PEDT Ville de Vertou

EDITION N°1 : 2015-2018  
EDITION N° 2 : 2018-2022  
EDITION N°3 : 2022-2025



[vertou.fr](http://vertou.fr)



# Un engagement

La Ville place l'épanouissement et l'éducation des enfants et des jeunes au centre de son ambition. Outil de collaboration locale, le PEDT rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation pour coordonner leur action sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. Cette démarche de territoire s'inscrit à Vertou dans une démarche plus globale tournée vers la jeunesse, au sens large, définie notamment à travers le projet « GRANDIR ENSEMBLE ».

## Un outil de collaboration locale



## Sommaire

Présentation générale	03
Bilan PEDT 2018-2022	09
PEDT 2022-2025	19

## Porteur

Représentants de la Ville de Vertou :

Monsieur Patrice GARNIER,  
Adjoint au Maire, délégué à l'enfance, l'éducation  
et la citoyenneté

Madame Sarah BRAGUIER-DUCHENE,  
Directrice Générale Adjointe « Ville Educative  
et Sportive »

Madame Hélène PAVAGEAU,  
Cheffe du Service de l'Education

# Zoom Vertavien

**25 045** →

**Nombre vertaviens en 2018. Une population qui ne cesse de croître.**

Taux + important que celui de la Métropole Nantaise. un bon témoin du dynamisme démographique.

Entre 2012 et 2017, le nombre de vertaviens a augmenté de

**+1.4%**

**4405** →

**Nombre d'enfants vertaviens en 2019.**

Ce taux est particulièrement élevé par rapport à la France (-5,4%), et surpasse celui de Nantes Métropole (+10%).

2015-2019 : à Vertou augmentation du nombre de naissances

**+13.4%**

**84 %** →

**En 2017, 84% des familles vertaviennes ont un ou deux enfants.**

La part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) est de

**16%**

**10.4%** →

**Les QF se situant en 0 et 300 € sont de 10,4% pour la Ville de Vertou contre 25,6% pour Nantes Métropole.**

Familles cadres et professions intellectuelles supérieures

**32%**

UNE VILLE ATTRACTIVE

## 7ÈME VILLE DU DEPARTEMENT ↓

La commune de Vertou jouit d'une situation géographique stratégique au sein de la Métropole Nantaise, elle se positionne comme la septième ville de Loire-Atlantique. La qualité de vie qu'elle propose, en proximité directe d'un grand centre urbain, lui confère une attractivité particulière.



## De nombreux logements à l'horizon 2030 avec une incidence sur la fréquentation des services

Opérations de construction de logements, lotissements, ouverture à l'urbanisation ... Même s'il n'y pas de corrélation systématique entre le nombre de logements et le nombre d'enfants, la forte densification de certains quartiers laissent à penser que le nombre d'enfants risque d'être en augmentation progressive dans les prochaines années. C'est un élément important à prendre en compte dans le cadre du bilan du PEDT 2015-2022 et dans la définition des objectifs 2022-2025.

## Catégories socio-professionnelle des familles

La part des familles dont la personne de référence exerce une profession intermédiaire à Vertou est supérieure à Nantes Métropole (28% contre 20%). Dans le même temps, les familles d'employés et d'ouvriers sont moins représentés à Vertou que dans la métropole (11% de familles ouvrières à Vertou contre 16% à Nantes Métropole). Les familles Vertaviennes se situent ainsi dans des catégories socio-professionnelles relativement élevées.

## ALLOCATAIRES CAF ↓

Les quotients familiaux (QF) des allocataires de la Caf sont plus élevés à Vertou que pour Nantes Métropole. La tranche de QF la plus représentée pour la commune est celle entre 600 et 900 € alors que celle de Nantes Métropole est comprise entre 300 et 600 €. Les QF se situant en 0 et 300 € sont de 10,4% pour la Ville de Vertou contre 25,6% pour Nantes Métropole. Cependant, entre 2015 et 2019, + 33.5 % des familles allocataires entre



# Périmètre



**HENRI LESAGE**

Ecole maternelle et élémentaire

**L'ENCLOS**  
\*

Ecole maternelle et élémentaire

**LES TREILLES**  
\*

Ecole maternelle et élémentaire

**LES REIGNIERS**

Ecole primaire

\* Ecoles disposant d'une classe ULIS et d'une classe passerelle.

# Modalités

Liste des établissements publics d'enseignements scolaire concernés : enfants des écoles maternelle et élémentaires publiques sur les temps scolaires et périscolaires.

Le présent projet est élaboré pour une durée de trois ans, révisable annuellement par avenant. Chaque année, le PEDT fera l'objet d'une évaluation qui sera examinée par le Comité PEDT et le Comité Journée de l'enfant. Le PEDT pourra alors être amendé pour l'année scolaire suivante.

Un périmètre arrêté pour des enfants de 3 à 12 ans :

Temps scolaires

Projets des écoles publiques

Temps périscolaires

Actions pédagogiques sous la responsabilité

Temps extra-scolaires (ALSH)

Temps de loisirs / Vie de famille des enfants des écoles publiques et privées

Projet élaboré pour 3 ans

# Partenaires



Une démarche concertée

## Une volonté de l'équipe municipale de travailler en concertation

Depuis le premier PEdT signé en juin 2015, suite à la réforme des rythmes scolaires engagée en 2013, la volonté de l'équipe municipale en matière d'éducation a toujours été de travailler sur un outil de collaboration entre la Ville, l'État, la communauté éducative et les partenaires institutionnels, pour se traduire sur le territoire par :

- Des actions pédagogiques pour les enfants, co-construites en partie avec les représentants de la communauté éducative,
- Un développement et une complémentarité éducative par la mise en œuvre d'activités pédagogiques adaptées (lien entre temps scolaires et périscolaires, puis ensuite élargi en 2018 aux temps extrascolaires) tout en impliquant de nouveaux acteurs (ATSEM, animateurs/trices, agents de restauration, prestataires, etc ...).

Les instances en place (comité de concertation et comité PEdT) ont donc naturellement et activement participé avec la collectivité aux travaux et réflexions menés dans le cadre du prochain PEdT 2022/2025.

### Nos partenaires

- Les partenaires du projet au niveau Institutionnel : Commune, CAF, Éducation Nationale, État, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, DDEN, directions d'écoles.
- Les partenaires du projet au niveau associatif : associations sportives et/ou culturelles, mais aussi l'Ecole de Musique et de Danse.
- Autres : Parents d'élèves, différents services de la Ville : culture, Sports, évènementiels.

# Instances

## Comité PEdT

(instance « stratégique » : réunion 1 à 2 fois/an)

- Elabore et veille à l'exécution du PEdT
- Garant du bon déroulement du projet, de sa cohérence, de ses valeurs
- Fixe le cadre d'intervention du comité « journée de l'enfant » en définissant les grandes orientations
- Prend connaissance des travaux (points d'étapes, bilan annuel) et propositions du comité « journée de l'enfant », il donne son avis et le cas échéant, soumet aux instances municipales certaines demandes pour validation et/ou ajustements du PEdT
- Permet à ce que le PEdT soit évolutif et constructif, selon le contexte et les enjeux locaux

### Composition

Il est présidé par l'Adjoint au Maire, délégué à l'Education et à la citoyenneté.

Il est composé de :

- 4 représentants des partenaires institutionnels (CAF, DRDJSCS, EN, DDEN)
- 5 représentants de la Ville (DGA ville éducative et sportive, Cheffe de Service Éducation Jeunesse, responsable de pôle vie scolaire, responsable de pôle accompagnement éducatif)
- 4 représentants des parents d'élèves (2 FCPE, 1 APEGE, 1 « Indépendant »)
- 4 représentants des enseignants

## Comité Journée de l'enfant

(Instance « opérationnelle » : réunion au moins 3 fois/an)

- Débat sur les questions éducatives relevant du PEdT à partir des orientations et du cadre fixé par le comité PEdT
- S'assure de la cohérence éducative (liens) des projets d'écoles et des actions périscolaires
- Propose des améliorations à apporter aux actions menées et celles à développer sur les temps périscolaires et extrascolaires
- Prend connaissance régulièrement des travaux en cours, des expérimentations menées, des difficultés éventuellement rencontrées et des solutions proposées
- Participe au bilan annuel d'activités et contribue à la définition des modalités d'évaluation
- Propose des ajustements éventuels du PEdT

### Composition

- l'Adjoint au Maire, délégué à l'Enfance, à l'Education et à la citoyenneté
- Les DDEN
- Les Services de la Ville (Cheffe du Service de l'Éducation, responsable du pôle « Accompagnement éducatif », responsable du pôle « Vie scolaire »)
- Coordinatrice des temps périscolaires (animateurs référents)
- Coordinatrice des temps extrascolaires
- De représentants des parents d'élèves
- De représentants des enseignants

# Bilan PEDT 2018-2022

## Méthodologie :

Des outils d'évaluation variés et des indicateurs ont été développés sur les grands thèmes suivants (questionnaire, analyse de données, échanges lors des instances, ...) pour réaliser ce bilan :

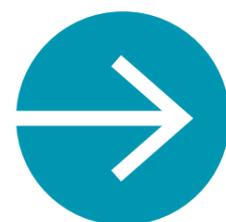
### Indicateurs quantitatifs

Nombre d'enfants inscrits/présents, nombre de réunions/formations réalisées, assiduité des enfants aux ateliers dans lesquels ils sont inscrits, diversité des activités proposées, fréquentation du portail « Espace Famille » et de l'espace « TAP/APS/ALSH »...

(Voir annexe)

### Indicateurs qualitatifs

Implication des enfants dans les activités, complémentarité des projets d'animation aux enseignements scolaires, adaptation des activités proposées aux plus petits, degré de satisfaction des enfants / ressentis ...



Le PEDT 2018/2022 a fait l'objet d'une évaluation annuelle et d'un bilan plus complet au cours de l'année scolaire 2021/2022. Ce bilan a été présenté au Comité PEdT et au Comité Journée de l'enfant.

Il vise à évaluer un projet global :

- Mutualiser toutes les ressources du territoire vers un projet éducatif cohérent et partagé
- Considérer l'enfant dans sa globalité
- Favoriser la complémentarité éducative des activités périscolaires avec les temps familiaux et scolaires
- Garantir la qualité des activités proposées
- Inscrire les activités périscolaires et extrascolaires en lien avec le territoire et les acteurs
- Permettre l'inclusion et l'accessibilité de tous à l'accueil de loisirs notamment

## Organisation actuelle des rythmes scolaires, périscolaires, extrascolaires :

**24h d'enseignement sur 9 1/2 journées**

**TAP**  
(temps d'activités périéducatifs)  
**entre 15h45 et 16h45**  
3 choix possibles

**Transport scolaire**  
A 17h après les TAP

### Activités dirigées déclarées

Exigences d'encadrement (1 pour 14 mat / 1 pour 18 élém) et de qualification  
3 X 1 h les lundis, mardis, jeudis  
Uniquement pour les élémentaires depuis 2019

### Accueil libre

Tous les jours

### Etudes surveillées

Tous les jours  
Uniquement pour les élémentaires

### ALSH 7h30 à 18h30

Mercredi journée pour les écoles privées

Mercredi à partir du déjeuner pour les écoles publiques

Vacances scolaires

## En résumé :

➔ **4.5 jours**

en application à Vertou depuis 2014 (cf. réforme de 2013).

➔ **Maintien**

Choix du maintien de l'organisation en 2018 (dérogation possible depuis 2017)

➔ **Rappel objectifs réforme 2013**

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

- 1) Alléger une journée d'école trop longue : fatigue et difficulté d'apprentissage
- 2) Mieux articuler les différents temps : scolaire- périscolaire - extrascolaire
- 3) Développer l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous

# PEDT 2018-2022

## Données quantitatives et qualitatives

### Fréquentation

1569 élèves scolarisés dans le public  
992 dans le privé en 2021

Fréquentation périscolaire : 15 à 20% le matin, 30 à 40 % le soir.

Fréquentation de la restauration scolaire : 95%, en hausse constante

Fréquentation des TAP : 90%, soit 74 groupes d'enfants

L'ALSH affiche complet (capacité 250 pouvant monter à 270) tous les mercredis depuis la rentrée 2021/2022, et sur de nombreux jours de vacances.

95%

### Personnel mobilisé

En l'état actuel des effectifs scolaires :

28 animateurs pour le périscolaire

28 animateurs les mercredis

74 encadrants pour 1H de TAP (animateurs, atsem, enseignants, agents de restauration + prestataires extérieurs, autres ...)

24 atsem

43 agents de restauration

74

### Hausse prévisionnelle

Etude prospective effectifs scolaires : + 3 à 5 classes d'ici 2024.

Augmentation d'autant de la fréquentation des services.



### Depuis 2019 des difficultés croissantes

#### Au niveau des moyens humains



à stabiliser l'équipe d'animateurs et à recruter car ces postes sont peu attractifs (horaires découpés) – phénomène national confirmé par les services de l'état (DENJ) ;

à mobiliser des prestataires et associations (contraintes organisationnelles et réglementaires) sur le temps TAP;

à trouver des enseignants volontaires pour les études (baisse importante en 3 ans (plus qu'une seule école sur 4 propose des volontaires)

#### Au niveau des locaux mobilisés

Périscolaire : locaux dédiés, et quelques locaux mutualisés dans certaines écoles



TAP : l'ensemble des locaux mobilisables sont utilisés, dont les classes (mutualisation +++).

Dans certaines écoles, tous les espaces sont déjà mobilisés sur le temps des TAP et ne pourront pas à l'avenir en accueillir davantage sur ces temps.

### ALSH

Aboutissement d'un projet issu de la démarche Grandir Ensemble de regrouper les enfants accueillis en ALSH sur un site unique, le nouveau site d'ALSH « La Presse au vin » a ouvert ses portes en mai 2021 et accueille jusqu'à 250 enfants les mercredis et pendant les vacances



### Happy week

Jusqu'à l'été 2019, la Ville proposait des camps d'été pour les 7-12 ans. Fin 2020, la Ville a souhaité développer une nouvelle offre de loisirs, l'offre de camps ne répondant que partiellement et de façon insatisfaisante aux besoins des familles. L'objectif était ainsi de transformer l'offre de camps en offre de « stages thématiques », sans nuitée.

Une première expérimentation a eu lieu à l'été 2021 avec des stages « Les Happy week ». dédiés aux 10-11 ans, qui a connu un grand succès l'été dernier (8 stages d'une semaine, 12 enfants par stages).

L'expérience est reconduite sur l'été 2022 avec un prestataire externe.

### Lors du bilan et de l'étude de faisabilité pour le futur PEDT, la Ville s'est attachée à



S'assurer de la viabilité et de la pérennité de l'organisation retenue

Veiller à ce que les moyens humains et techniques soient facilement mobilisables, dans la durée, et quelle que soit l'évolution des effectifs.

Un enjeu de stabilité dans l'intérêt de l'enfant et des équipes éducatives

# PEDT 2018-2022

## Bilan par objectifs

### Résultat des regards croisés de la communauté éducative sur le PEDT 2018-2022

A partir de l'expression de tous les membres de la communauté éducative lors d'un questionnaire adressé en septembre 2021 (au comité PEDT et comité journée de l'enfant + tous les enseignants, ATSEM, animateurs, agents de restauration), une analyse et un constat global par objectifs ont pu être réalisés. En synthèse (détails en annexe ...) :

#### RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT ET DEVELOPPER LES APPRENTISSAGES

- L'amplitude de la journée et l'organisation de la semaine ne semble pas adaptée aux maternelles mais plus adaptée aux élémentaires
- Avis divergents sur les apprentissages (- maternelles, + élémentaires)
- Temps méridien : repas, repos et détente majoritairement inadaptés, trop courts et contraints
- Méconnaissance des initiatives menées par la Ville sur le temps méridien
- TAP : avis très partagés sur la pertinence des horaires et de la durée (inadaptés au rythme des maternelles pour Atsem et enseignants, adaptés pour les parents) : Précisions éducation nationale : « Il n'existe pas d'étude à grande échelle sur l'impact des rythmes scolaires sur les apprentissages. Les 4,5 jours n'ont pas eu d'effets significatifs pour les populations les plus fragiles. On ne peut pas proposer une organisation différente pour les maternelles et pour les élémentaires ».

# N°1

Ambition éducative



#### EGALITÉ D'ACCÈS ET DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS

- Des activités dirigées qui viennent en partie en complémentarité du temps scolaire mais accès limité lié à la capacité d'accueil et d'encadrement
- Pas d'activités dirigées pour les maternelles depuis 2020
- Une offre en diminution d'année en année : cadre contraignant pour les associations (engagement/ régularité/ nombre et qualification, aspect réglementaire), baisse du nombre de prestataires
- // hausse des effectifs (pour un nombre d'encadrants en baisse)
- Les activités dirigées proposées répondent partiellement aux besoins des enfants (avis différents entre parents et encadrants)
- Pas assez d'informations/communication sur les temps périscolaires et extrascolaires
- Mixité et inclusion : Avis mitigés : « non pas vraiment » pour 40% des parents alors que 41% pensent que oui

# N°2

Ambition éducative



#### CONTINUITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE

- Un enchaînement d'activités et d'encadrants différents sur une journée : 77% des répondants pensent que cela a impact sur la qualité de l'accueil des enfants
- Un nombre de transitions important :
- La mise en place de temps d'échanges et de transmission d'informations entre professionnels (enseignants et encadrants ville) mis en place depuis 2018 très appréciée même si trop courts, et pas suffisants.
- Des règles de vie dans l'ensemble cohérentes entre écoles et temps périscolaires (appréciées comme pertinentes à presque 70 % par la communauté éducative)

# N°3

Ambition éducative



#### SENSIBILISATION À LA CITOYENNETÉ, AU VIVRE ENSEMBLE ET À L'ENVIRONNEMENT

- Un vrai travail réalisé sur les 1ères années mais peu connu des parents et enseignants
- Une sensibilisation qui s'appauvrit dans le temps :
- Les activités TAP ne répondent que partiellement à cet objectif : 35% pensent que « non ça ne répond pas » contre 28 % de « oui »
- Renforcement de la dimension éducative du repas : poursuivre l'éducation au goût et au bien manger, lutte contre le gaspillage alimentaire, autonomie ...

# N°4

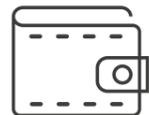
Ambition éducative



# PEDT 2018-2022

## Enseignements tirés

Suite au questionnaire et aux bilans intermédiaires réalisés depuis 2019, quelques idées phares ressortent clairement



### Relation familles

L'organisation actuelle des TAP ne favorise pas le contact direct entre familles et enseignants.



### Communication

Des efforts ont été menés pour développer la communication auprès des parents : création d'une newsletter du service de l'Education, mails réguliers, utilisation des outils numériques, échanges ouverts et réguliers lors des comités « Journée de l'enfant » ...



### Concertation

La complémentarité éducative entre temps scolaire et périscolaire suppose des plages de concertation entre acteurs : même si elles sont difficiles à aménager, des temps de transmission/re-lais d'informations ont été instaurés presque partout entre agents de la Ville et Directions d'écoles mais restent à développer plus largement (augmenter les temps d'échanges / temps de « transmission », participer aux réunions de pré-rentrée avec les équipes enseignantes, communiquer sur les projets d'écoles etc ...) ;



### TAP

La pertinence du positionnement des TAP est à ré-interroger : les activités pour les maternelles ne sont plus proposées depuis 2019 faute d'encadrants diplômés suffisants.



### Recrutement

Les associations vertaviennes, depuis la période COVID, connaissent également des difficultés de recrutement : il est difficile dans ce contexte de s'engager dans un avenir incertain pour venir enrichir les propositions d'activités.



### Difficulté

La réelle difficulté à recruter est reconnue de tous (qualification et nombre d'encadrants insuffisants depuis 2017/2018) réduisant ainsi le nombre d'activités proposées et créant des difficultés d'organisation subséquentes.



### Activités dirigées

Les activités dirigées, pour les enfants qui en bénéficient (60%), sont appréciées pour leur variété et leur richesse.



### Inclusion

La Ville a développé des partenariats et formations pour développer des actions et animations inclusives mais elles sont encore peu connues et pas assez nombreuses.

### Places ALSH

La Ville ne propose pas assez de places à l'accueil de loisirs, notamment le mercredi, notamment depuis l'ouverture du nouvel équipement en mai 2021 (augmentation des effectifs depuis septembre de la même année).

### Qualification

Les ATSEM occupent une place particulière ainsi que les animateurs dont la qualification est reconnue nécessaire et primordiale.

# Un bilan impacté par la crise sanitaire



### Services assurés pendant la crise :

- ☒ Des gardes d'urgence ont été mises en place dès le 16 mars 2020 pour tous les enfants des personnels soignants et ce, à chaque période de confinement, en partenariat avec les enseignants et le personnel de la Ville ;
- ☒ Tous les services sont restés en permanence ouverts pour accueillir les enfants à l'école dès sa réouverture avec la mise en place en juin 2020 d'une garderie parascolaire pour les enfants ne pouvant pas être accueillis dans leur classe : signature d'un contrat 2S2C avec l'Education Nationale.
- ☒ Des agents d'animation et de restauration ont été présents et mobilisés en continu, pour maintenir ouverts tous les services, à minima avec des pique-niques certaines journées (moins de 10 jours sur toute la période) avec la volonté et l'objectif de « garder » les enfants à l'école sur site
- ☒ Les activités dirigées ont été maintenues avec les prestataires qui pouvaient assurer l'encadrement d'ateliers en lien avec les animateurs de la Ville ;
- ☒ Le service Propreté de la Ville a assuré quotidiennement le nettoyage des locaux scolaires et périscolaires et plusieurs fois par jour les points de contact.
- ☒ La Ville et les services de l'Education Nationale ont fonctionné « main dans la main » durant toute cette période et ont fait preuve d'une solidarité exemplaire (renforcement des liens de confiance et de communication).

### Objectifs non mis en oeuvre dans ce pedt :

- ☐ Mise en place du « plan mercredi » développé par l'Etat. Cet objectif n'a pas été atteint et sera remis à l'ordre du jour pour le prochain PEDT.
- ☐ La poursuite de la réflexion sur l'agrément des accueils périscolaires du matin, du midi et du soir dans les écoles ne s'est pas faite. La pénurie en matière d'agents d'animation qualifiés en pleine crise sanitaire est venue accentuer les difficultés déjà naissantes d'avant crise. Cet objectif a été partiellement atteint, uniquement sur l'école des Treilles (expérimentale) durant 1 année seulement.

# PEDT 2018-2022

## Scénarios travaillés pour 2022-2025

### Scénario N°1 : maintien de l'organisation actuelle

#### ENFANTS

- Accès à des activités découvertes pour une partie des enfants (élémentaires) sans possibilité d'évolution = pas de possibilité de les proposer de nouveau aux maternelles
- Fatigue des enfants de maternelle
- Maintien des 5 matinées d'apprentissage
- Temps de transition nombreux et nombre encadrant différents important

#### FAMILLES

- Maintien de leur organisation actuelle
- Accès gratuit aux activités dirigées pour les parents des écoles publiques
- Moment de communication réduits entre parents et enseignants

#### PROFESSIONNELS

- Maintien de leur organisation actuelle
- Répartition de l'enseignement adaptée pour les enseignants d'élémentaires, moins pour ceux de maternelle
- Manque d'attractivité pour les métiers de l'animation
- Temps de transition nombreux et nombre d'encadrants différents importants
- Moments de communication réduits entre parents et enseignants

### Scénario N°3 : organisation sur 4 jours

MODALITES

→ 24h d'enseignements sur 8 1/2 journée

→ Pause méridienne 1h45 voir +

→ Transport scolaire après les TAP

→ ALSH Journée pour enfants du public et du privé

#### ENFANTS

- Journée d'enseignement plus longue, mercredi matin sans enseignement
- Elargissement et enrichissement possible des activités sur tous les temps (scolaires, périscolaires, extrascolaire)
- Taux d'encadrement plus qualitatif

#### FAMILLES

- Une offre plus qualitative pour leurs enfants sur tous les temps
- Nécessité de revoir l'organisation familiale et d'avoir un mode de garde le mercredi matin (accessible facilement)
- Présence des enseignants au départ des enfants (échanges possibles avec les enseignants)

#### PROFESSIONNELS

- Recentrage sur le coeur de métier pour les agents de la ville
- Transitions moins nombreuses, moins d'intervenants
- Modification de l'organisation professionnelle
- Présence des enseignants au départ des enfants (échanges avec les parents)

### Scénario N°2 : regroupement des TAPS sur 1/2 journée

MODALITES

→ 24h d'enseignements sur 8 1/2 journée, 5 matinées

→ Pause méridienne 1h45

→ TAP élémentaire et maternelle 1 jour / semaine 13h45-16h45 (1 après-midi différente pour chaque école)

→ Transport scolaire après les TAP

→ ALSH Accueil journée-enfants des écoles privées Accueil après-midi + repas enfants des écoles publiques

#### ENFANTS

- Durée d'activités plus longue : enrichissement des activités dirigées mais activités dirigées obligatoires pour tous (plus d'accueil libre ni études)
- Fatigue des enfants de maternelle
- Rythme destructuré dans la semaine

#### FAMILLES

- Maintien de 4.5 jours d'accueil
- Différentiels d'honoraires entre les écoles
- Accès gratuit aux activités dirigées pour les parents des écoles publiques
- Roulement nécessaires pour les TAPS entre les écoles (changemnt d'organisation tous les ans)
- Plus de départ échelonné
- Communication possible parents/enseignants 3 soirs/4

#### PROFESSIONNELS

- Recadrage sur les missions liées au coeur de métier pour les agents de la ville
- Déséquilibre des horaires sur la semaine
- Déséquilibre entre écoles
- Communication possible parents/enseignants 3 soirs/4

#### BILAN

	Scénario N°1	Scénario N°2	Scénario N°3
Viabilité	●	●	●
Pérennité	●	●	●
Réponses aux objectifs du PEDT	●	●	●

Légende :  
Moins satisfaisant  
au plus satisfaisant



Suite à l'avis des conseils d'école (favorables en majorité au scénario 3 pour une organisation à 4 jours), suite au bilan ci-dessus et suite à la décision de la DASEN le 11 mars 2022 de valider une organisation de la semaine scolaire à 4 jours à partir de la rentrée 2022/2023, le nouveau PEDT s'articulera donc sur ce nouveau schéma. Ce positionnement en faveur d'une organisation de la semaine à 4 jours a permis d'engager, de façon prégnante, la réflexion relative au renouvellement du prochain PEDT.



# — / PEDT 2022-2025 / —



Le travail important de bilan des PEDT antérieurs a mis en avant la nécessité de repenser l'organisation des rythmes scolaires.

Ainsi, l'enjeu essentiel du PEDT 2022-2025 est la mise en œuvre de la semaine à 4 jours.

Favoriser  
la  
réussite  
éducative



## Une ambition renouvelée

Le nouveau PEdT doit s'articuler avec les dispositifs ci-dessous en veillant bien entendu à garantir une cohérence éducative globale sur l'ensemble du territoire, à traduire l'engagement des différents partenaires, et à coordonner leur action sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

### Les dispositifs contractuels

#### “Grandir Ensemble”

Socle de la politique éducative à Vertou, il s'articule avec notamment la Convention Territoriale Globale (CTG : dispositif contractualisé avec la CAF 44 depuis 2019).

Le bilan a mis en avant le caractère innovant de la démarche « Grandir ensemble » et l'efficacité de ses actions depuis 2016. Naturellement, le PEDT 2022-2025 continue de s'inscrire dans ce dispositif Vertouien. Il demeure donc un outil de collaboration de l'ensemble de la communauté éducative.

#### La labellisation « Plan Mercredi »

La Ville de Vertou souhaite inscrire son PEDT dans le cadre du plan mercredi.

La labellisation « Plan Mercredi », a vocation à faire du mercredi un temps d'épanouissement pour l'enfant en complémentarité avec les enseignements scolaires. Elle repose sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.



### Les instances de gouvernance

Le bilan des deux PEDT précédents a montré que la stabilité des instances de gouvernance a permis aux partenaires de mieux se connaître et d'agir ensemble. Elles sont donc maintenues. Toutefois, la Ville de Vertou se laisse la possibilité, lors de la reprise des réunions de concertation à la rentrée 2022/2023, d'adapter le périmètre de ces instances en fonction des sujets traités, notamment pour assurer l'évaluation de la mise en œuvre de la semaine des 4 jours tout au long de l'année.

## Pourquoi ?

### 4 ambitions éducatives / 14 objectifs pédagogiques

Numéro 1

#### Respecter le rythme et la place de l'enfant

(Vivre ensemble, autonomie de l'enfant et développement de la confiance en soi, gestion du temps et de l'espace (bien grandir))

- ➔ Respecter la chronobiologie de l'enfant et assurer la transition avec un nouveau rythme à 4 jours
- ➔ Adapter le temps méridien/ du repas au rythme de l'enfant par rapport au temps de pause
- ➔ Favoriser les temps d'apprentissage et de concentration

Numéro 3

#### Respecter la complémentarité des actions

prises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant (Continuité et cohérence éducative, qualité d'accueil)

- ➔ Faire la transition entre les différents temps avec des acteurs qui ont la connaissance du déroulement de la journée de l'enfant
- ➔ Travailler ensemble entre différents acteurs éducatifs : enseignants, ATSEM, animateurs, agents de restauration.
- ➔ Rendre cohérents et/ou complémentaires les projets pédagogiques des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- ➔ Développer des projets partagés entre acteurs éducatifs
- ➔ Développer l'autonomie de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

Numéro 2

#### Favoriser l'accès pour tous les enfants aux activités

proposées sur le territoire tout en veillant à la qualité et à la diversité de ces activités (Favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux activités)

- ➔ Favoriser et développer l'inclusion au sein de l'école pour satisfaire la demande croissante
- ➔ Rendre accessible des activités ludiques et culturelles (art, musique, sport ...) à des enfants qui ne pourraient pas y accéder en dehors du cadre scolaire

Numéro 4

#### Encourager

Encourager la citoyenneté, la connaissance et le respect de son environnement (Savoir vivre, lien intergénérationnel, solidarité)

- ➔ S'ouvrir au tissu associatif ou aux structures extérieures
- ➔ Favoriser la participation des enfants en les responsabilisant et en les rendant acteurs
- ➔ Être acteurs citoyens et responsables (Exemplarité des acteurs éducatifs et des enfants)
- ➔ Travailler des règles de vie cohérentes entre les différents temps pour mieux apprendre à vivre ensemble (respect de l'autre) et favoriser les échanges



## Comment ?

### Plan d'actions

### ★ Nouvelles actions

#### Numéro 1 Respecter le rythme de l'enfant

##### REPAS/TEMPS MERIDIEN

- Par l'adaptation de l'horaire des repas/services à l'âge des enfants.
- ★ - Par la réflexion sur la mise en place d'un nouveau type d'accompagnement sur le temps de repas
- ★ - Par la mise en place d'ateliers, de jeux libres et ludiques entre les repas et le temps de récréation pour un retour en classe plus serein et apaisé

##### LE GOUTER

- Par l'intégration d'un temps de goûter fourni par les parents dans la nouvelle organisation de la journée de l'enfant.

##### RYTHME DE L'ENFANT

- par l'adaptation du temps de sieste au besoin de l'enfant de maternelle quel que soit son âge
- par la mise en place d'une organisation nouvelle des temps de « transmission » entre acteurs éducatifs compte-tenu de la nouvelle organisation des rythmes scolaires

##### ETUDES SURVEILLEES

- Par la création d'un espace dédié aux leçons au sein des accueils périscolaires surveillé par des encadrants de la Ville et/ou des enseignants volontaires.



#### Numéro 2 Favoriser l'accès pour tous les enfants

##### ACCUEIL DE LOISIRS

- ★ - par l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH et par la mise en place de forfaits d'inscription « sans repas » (plus de souplesse pour les familles) + pour répondre aux besoins de « garde » des parents
- ★ - par la mise en place de modalités d'inscription (réservation et annulation) plus adaptées et plus souples
- ★ - par le redimensionnement des projets d'animation le mercredi avec l'organisation d'activités sur une journée entière.
- ★ - par la formation des animateurs à des thématiques d'animation innovantes pour diversifier l'offre de loisirs

##### HAPPY WEEK

- A l'issue des 2 années d'expérimentation des Happy week, organisés la 1ère année en régie, et la 2ème année avec un prestataire, la ville envisagera probablement la pérennisation de cette nouvelle offre de stages d'été thématiques pour les 11-12 ans.

##### INCLUSION

- Par le développement du partenariat avec les instituts spécialisés du territoire, les écoles l'inspection d'académie et la Ville
- ★ - Par la mise en place d'un plan de formation adapté pour le personnel encadrant
- Par le maintien de la contractualisation de la Ville avec l'association Handisup
- Par l'acquisition de matériel adapté et inclusif
- Par l'implication des professionnels dans les réseaux spécialisés

##### L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE

- par le maintien de la natation scolaire de la GS au CM2
- par la mise à disposition de l'expertise des ETAPS sur les séances de sport
- par l'accès aux équipements sportifs pour les séances « en accès libre » menées par les enseignants
- par le déploiement expérimental du programme d'apprentissage « savoir rouler à vélo » (SRAV) à la fois sur le temps scolaire (pour les CM2 uniquement) - en concertation avec les équipes enseignantes - et/ou sur les temps extrascolaires en partenariat avec les équipes d'animation
- par l'accompagnement des écoles qui le souhaitent dans la démarche d'obtention du label « Génération 2024 », la Ville de Vertou étant identifiée « terre de jeux 2024 »
- Mise en place du dispositif « 30 mn d'activités sportives quotidienne » sur les temps scolaires et périscolaires.
- Mise en réflexion d'une nouvelle offre de stage de pratique sportive avec l'ensemble des partenaires (associations et services de la Ville).
- par le maintien du soutien financier des projets pédagogiques des écoles (projets et classes découvertes)
- par le développement des actions de lecture publique (projet « lire et s'ouvrir » : parcours et accompagnement de projets, accueil en autonomie à la bibliothèque, malles thématiques et rencontres illustrateurs)
- par la continuité des Interventions en Milieu Scolaire par les DUMISTES de l'école de musique et de danse
- par l'ouverture des événements culturels de la Ville à l'ALSH : spectacles musicaux et de danse, ateliers de découverte d'instruments, heures du conte et musique actuelle par des compagnies « en résidence » ...



# PEDT 2022-2025

## Numéro 3 Respecter la cohérence des actions

### MISE EN PLACE D'ÉCHANGES

- ★ - par la mise en place de temps d'échanges « décloisonnés » entre animateurs, enseignants et ATSEM sur : les règles de cour, la vie dans l'école (cohérente sur toute une journée) et complémentarité des projets

### TEMPS RENCONTRES

- ★ - par l'instauration de temps de rencontres entre les responsables des équipes d'animation, de restauration et les directions d'écoles (sur leur jour de décharge administrative par exemple)

### CHARTRE ATSEM

- ★ - par la mise à jour de la charte des ATSEM

### FORMATIONS

- ★ - par la mise en place de formations communes au personnel encadrant : rencontres professionnelles et d'échange de pratiques.

### MUTUALISATION

- par l'élaboration d'un recensement des besoins concernant la mutualisation de locaux selon les différents temps (scolaire, méridien et périscolaire) et des différents usages (écoles, APS, manifestations diverses en dehors du temps scolaire, réunion etc ...).

### COMMUNICATION

- par la poursuite du travail engagé concernant la communication auprès des familles : régularité de parution de la newsletter « zoom sur l'actualité éducative », réflexion continue sur le contenu et les formats pour éviter la fracture numérique.

## Numéro 4 Encourager la citoyenneté, ....

### REPAS INTERGENERATIONNEL :

- par la mise en place de projets intergénérationnels (EHPAD, seniors ...)
- ★ - par l'organisation de forums sur la présentation des métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine local

### “ BIEN MANGER “

- par le développement des actions déjà engagées sur l'éducation au goût et au « bien manger » dans le cadre de la loi EGALIM : lutte contre le gaspillage alimentaire, produits locaux, durables et de qualité, etc ....

### MEDIATEURS

- ★ - par la mise en place de « médiateurs » entre enfants d'élémentaire et de maternelle, pour mieux se connaître et pour encourager l'entraide.



## Evaluation

En plus des supports et des outils d'évaluation existants, la méthode sera retravaillée et améliorée en concertation avec les instances de pilotage (comité PEdT et Comité Journée de l'enfant).

L'évaluation doit en effet être pensée dans la **durée** et surtout pour la **globalité** du PEdT, prenant en compte **l'organisation de la journée de l'enfant sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et ce dans un souci de cohérence éducative**. Ce sujet doit donc faire l'objet d'un travail collaboratif à mener avec les partenaires de la Ville et portera précisément sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs à mettre en œuvre.

### Journée de l'enfant :

- > temps scolaire
- > périscolaire
- > extrascolaire



## CONTINUITÉ



## ADAPTATION

# COHÉRENCE ÉDUCATIVE

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

### Ajuster nos moyens humains :

#### + Qualité

Renforcer les équipes pour améliorer la qualité de l'encadrement avec du personnel qualifié (meilleures conditions de travail avec roulement du personnel et diminution des amplitudes horaires)

#### + Temps

Accorder plus de temps à la préparation des activités (ALSH /APS) + projet pédagogique et travail en équipe

#### + Partenariats

Développer nos partenariats pour favoriser l'inclusion (OCENS, les dispositifs Passerelles)

#### + Binômes

Développer les binômes d'animateurs référents par école

### Anticiper :

La question des recrutements sera traitée chaque année avec un soin tout particulier, afin de garantir un environnement sécurisé et agréable aux enfants. Le récent renforcement des équipes par le recrutement d'agents titulaires vient en ce sens stabiliser et pérenniser les équipes. Une attention particulière sera portée aux agents contractuels pour faciliter leur intégration.

Sur le temps d'Accueil Périscolaire :

A terme, et dans la mesure du possible (contraintes logistiques et organisationnelles), il est envisagé de déclarer progressivement les accueils périscolaires du matin et du soir (voir pour le midi), en commençant par les écoles dont les dispositions réglementaires le permettent. C'est un chantier majeur de ce nouveau PEdT.



Ville de Vertou

Service de l'Éducation

2, place Saint-Martin CS 22319

44123 VERTOU Cedex

Tél. : 02 40 34 43 00 - Fax : 02 40 34 91 45

E-mail : [demarches.famille@mairie-vertou.fr](mailto:demarches.famille@mairie-vertou.fr)

Site internet : [www.vertou.fr](http://www.vertou.fr)

